

## Rapport N° 281

### Château de Nyon

Demande d'un crédit de CHF 155'000.- pour le réaménagement du rez inférieur et d'un crédit de CHF 85'000.- pour l'aménagement muséographique des combles.

---

Nyon, le 16 septembre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 281 s'est réunie le mardi 16 août 2016 à 19h30. Tous les membres de la commission étaient présents. Madame Yara Barrense-Dias était remplacée par Madame Sarra Inoubli Le Roy. Le préavis a été présenté par Monsieur Claude Uldry, municipal, et Monsieur Patrick Troesch, chef de service en charge de l'architecture et des bâtiments. Qu'ils soient ici remerciés pour leurs explications et leurs réponses.

Monsieur Claude Uldry a tout abord expliqué que le dixième anniversaire de la réouverture du Château de Nyon a amené la Municipalité à investir dans l'aménagement de ce dernier. A cet effet, des études ont été menées conjointement par les services concernés. Le dicastère "Architecture et bâtiments" se chargera de réaménager le rez inférieur. En raison des compétences spéciales requises, le Service de la culture aura recours à des mandataires pour réaliser la scénographie et l'éclairage des combles.

Il a été précisé que le réaménagement décrit dans le préavis correspond aux plans (variante C, ECH. 1/50) distribués à tous les commissaires par M. Troesch lors de la séance. **Il est donc important de relever que les plans annexés au préavis sont une variante abandonnée.** M. Troesch a relevé que l'espace du rez inférieur résulte des autres espaces du château, ce qui en explique la complexité (murs rarement parallèles par ex.). Les services de la Ville ont dès lors repensé un concept de 10 ans en tenant compte des critiques des utilisateurs quotidiens du musée. La variante retenue permet notamment d'ajouter un WC supplémentaire, de déplacer les vestiaires de manière à ce qu'ils soient à l'abri des regards et sans donner directement sur les WC, d'installer des vitrines visibles pour la vente et d'aménager un comptoir de 3 places (au lieu de 2 actuellement) en face du sas afin d'accueillir les visiteurs. En l'état actuel, les objets exposés dans les combles sont disposés à même le sol sans être valorisés. Le Service de la culture souhaite recréer un grenier de château où les objets seront soit posés, soit suspendus, et ce dans le cadre d'un parcours de visite. Les éclairages diffus valoriseront l'exposition.

En examinant les installations électriques sur le plan, un commissaire a demandé en quoi consistait une armoire de brassage. M. Troesch a expliqué que l'armoire de brassage permet notamment d'introduire et de répartir le réseau informatique grâce à la fibre optique.

Un commissaire souhaitait savoir si l'ajout d'une place supplémentaire au desk d'accueil était accompagné par l'engagement de personnel supplémentaire. Il lui a été répondu par la négative. Cette place sera utilisée uniquement si du personnel doit être envoyé en renfort à l'accueil. Il y a en principe deux employés à l'accueil, avec en complément une surveillance via caméra.

Un autre commissaire a demandé si les nouveaux WC seront équipés de robinets à déclenchement automatique, les robinets actuels étant à molette. M. Troesch a confirmé que ce

sera le cas, en vertu des nouvelles normes d'hygiène. Le même conseiller se demandait si les toilettes elles-mêmes se déclencheront avec le pied ou automatiquement. Monsieur le chef de service lui a répondu que ce sera probablement un système d'actionnement manuel, mais il a pris note de la remarque dudit commissaire. La question de l'extension du concept des toilettes accueillantes aux WC du rez inférieur a aussi été posée par la commission. Il lui a été répondu que le Service de la culture n'a jamais souhaité intégrer un tel concept à cet endroit. Outre le nettoyage, c'est surtout le contrôle des personnes qui circulent entre les toilettes et l'intérieur du musée qui pose problème : une surveillance accrue serait nécessaire pour s'assurer que les usagers d'éventuelles toilettes accueillantes n'entrent pas dans le musée sans passer par le desk d'accueil. Il a été rappelé à la commission que les toilettes de la Ferme du manoir sont librement accessibles pendant une grande partie de la journée. La question précédente a amené un commissaire à se demander si la surveillance des entrées sera satisfaisante dans la variante proposée. M. Troesch a répondu que les services concernés sont satisfaits par le projet. La distribution d'identifiants est également une solution envisageable.

Un commissaire s'est demandé si les vestiaires seront équipés de casiers. Ce sera effectivement le cas. Sur le plan, la partie rose correspond à la penderie, alors que la partie orange des vestiaires identifie les casiers.

Enfin, un commissaire s'est enquis si l'association des amis des musées de Nyon (AMN) a été consultée par le groupe de travail en charge du projet. Madame Voélin, cheffe du Service de la culture, a répondu par écrit à la question de la commission : *L'AMN a été bien sûr informée du projet ; elle en est satisfaite, s'en réjouit et le soutient pleinement ; en tant qu'association de soutien des musées de Nyon, elle n'est cependant pas utilisatrice directe des locaux – de ce fait, elle a été informée mais pas formellement consultée.*

Unanime, la commission estime que le projet répond de manière cohérente aux besoins du musée après 10 ans d'utilisation et d'évaluation des aménagements du rez inférieur et des combles.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 281 concernant la demande d'un crédit de CHF 240'000.- TTC pour le réaménagement du rez inférieur et des combles du Château de Nyon,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 155'000.- TTC pour financer des travaux de réaménagement du rez inférieur du Château, montant à porter en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 85'000.- TTC pour financer l'aménagement muséographique des combles du Château, montant à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

La Commission :

Mesdames BESSE Chloé, INOUBLI LE ROY Sarra, GUIGNET Mireille  
Messieurs KRASNIQI Sadik, MIÉVILLE Laurent, PAREDES Xavier, VUILLE Jean-Pierre,  
CARENZA Marco (président et rapporteur)